



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Fourniture de livres imprimés pour l'université de Pau et des pays de l'Adour

Procédure formalisée
N° de marché : 2026-1470

ACHETEUR :
UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE 3 – CONTEXTE DU MARCHÉ	3
3.1 Présentation générale de l’université	3
3.2 Responsabilité Sociétale et plan de sobriété	4
3.3 Présentation du service émetteur du besoin et contexte de l’achat	4
3.4 Dépenses relatives à l’objet du marché	4
ARTICLE 4 – CONFORMITE	6
ARTICLE 5 – DESCRIPTION TECHNIQUE.....	6
5.1 Périmètre du marché.....	6
5.2 Fourniture standard.....	7
5.3 Fourniture d’urgence	7
5.4 Exclusions du marché	7
ARTICLE 6 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	8
ARTICLE 7 – VARIANTES	8
ARTICLE 8 – CONDITIONS D’EXECUTION	8
8.1 Modalités d’exécution	8
8.2 Délais d’exécution.....	8
8.3 Suivi des commandes.....	9
8.4 Annulation de commande	9
8.5 Livraison.....	9
8.6 Fourniture de statistiques.....	10

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de livres imprimés pour l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) ainsi que l'exécution des prestations associées.

Le numéro de référence attribué à ce marché est le 2026-1470.

ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT

Le présent marché est alloti comme suit :

- **Lot n°1** : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens* en lettres et langues, arts et sports, sciences humaines et sociales (hors droit, économie, gestion, géographie), sciences et techniques, pour les sites de Pau et Tarbes.
- **Lot n°2** : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens* toutes disciplines (hors domaine basque), pour les sites de Bayonne et Anglet.
- **Lot n°3** : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens* en droit, économie, gestion et géographie, pour le site de Pau.
- **Lot n°4** : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens* en généralités, sciences et techniques, pour le site de Mont-de-Marsan.
- **Lot n°5** : Livres publiés par des éditeurs étrangers sauf européens francophones* et sauf pays de la péninsule ibérique et pays latino-américains, pour tous les sites de l'Université.
- **Lot n°6** : Livres publiés par des éditeurs étrangers des pays de la péninsule ibérique et pays latino-américains, pour tous les sites de l'Université.
- **Lot n°7** : Livres publiés par des éditeurs français et étrangers concernant le domaine basque (quels que soient les sujets), pour les sites de Bayonne et Anglet.

**au sens géographique du terme (donc Royaume-Uni compris).*

**Les candidats peuvent présenter une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.
Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct et sera attribué séparément.**

ARTICLE 3 – CONTEXTE DU MARCHÉ

3.1 Présentation générale de l'université

L'université de Pau et des Pays de l'Adour se distingue par son caractère pluridisciplinaire et sa configuration multi sites sur 5 campus :

- 4 campus en région Nouvelle Aquitaine : dans les Pyrénées-Atlantiques (64) à Pau, Bayonne et Anglet, dans les Landes (40) à Mont-de-Marsan.
- 1 campus en région Occitanie : dans les Hautes-Pyrénées (65) à Tarbes.

L'UPPA est organisée en 3 collèges universitaires. Chaque collège regroupe des composantes internes de formation et de recherche, des écoles d'ingénieurs et instituts (IUT, IAE), des écoles doctorales et des services administratifs.

Université renommée, à taille humaine, elle prépare avec ses 1 659 personnels, 12 908 étudiants à l'obtention de plus de 100 diplômes, aussi bien en formation initiale, professionnelle que continue. Elle compte 969 enseignants et son activité de recherche est importante.

Pour plus d'informations, le site de l'université est accessible à l'adresse suivante : <http://www.univ-pau.fr/live/>.

3.2 Responsabilité Sociétale et plan de sobriété

Depuis la définition de sa politique RSU (Responsabilité sociétale de l'université) en 2022, l'UPPA s'est fortement engagée dans la structuration de sa stratégie environnementale et sociétale par :

- la spécialisation de sa recherche au travers de cinq missions interdisciplinaires¹, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.
- l'intégration de la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) dans la formation initiale des étudiants.
- la formation tout au long de la vie de l'ensemble des personnels de l'Établissement supérieur et de la recherche (ESR).

L'élaboration d'un plan de sobriété en 2022 a concrétisé cet engagement et démontre la volonté d'atteindre, à court et moyen termes, des objectifs chiffrés de réduction de consommation énergétique. Ainsi, en réponse au Plan Climat du Ministère de l'ESR, l'UPPA a élaboré son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Ce document est disponible sur le site de l'Ademe. Réalisé en interne en 2024, ce bilan a permis de mesurer l'empreinte carbone de l'université et identifier des pistes d'amélioration pour réduire son impact environnemental.

Dans cette dynamique, l'ambition de l'université s'est tournée vers la candidature au label Développement durable & responsabilité sociétale - **DD&RS**. Celui-ci repose sur un référentiel national exigeant décliné en cinq axes (Stratégie et gouvernance, Enseignement et formation, Recherche et innovation, Environnement, Politique sociale). En décembre 2024, l'UPPA a obtenu ce label pour la durée maximale de 4 ans. Cette réussite affirme le potentiel et la volonté de l'université de s'engager dans une démarche qualité et d'amélioration continue. Enfin, l'UPPA élabore un schéma directeur Développement durable & responsabilité sociétale et environnementale (SD DD&RSE). Il répondra aux attendus stratégiques et opérationnels du Ministère (Plan climat-biodiversité, circulaire Services publics écoresponsable - SPE²).

A cette fin, dans son offre, le prestataire tient compte des éventuelles conditions d'exécution et critère(s) en prenant en compte les considérations relatives à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

3.3 Présentation du service émetteur du besoin et contexte de l'achat

Le principal service passant les commandes de livres imprimés est le service commun de documentation (SCD) regroupant 10 bibliothèques réparties à travers les différents campus de l'université. D'autres services et collègues sont également amenés à passer des commandes, et sont aussi répartis sur les différents campus de l'université.

3.4 Dépenses relatives à l'objet du marché

A titre indicatif et sans valeur contractuelle dans l'exécution du présent marché, le nombre de commandes et les volumes financiers annuels par lot sont donnés ci-dessous. **Les dépenses par ligne correspondent aux sept lots du marché actuel n°2022-1196**, le lot n°7 évoluant dans le cadre de ce marché (desserte géographique réduite).

Ces montants peuvent subir de fortes variations selon les années.

¹ Lien UPPA vers page web des 5 missions : <https://recherche.univ-pau.fr/fr/accueil.html>

² <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/plan-climat-biodiversite-et-transition-ecologique-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-91292>

Marché n°2022-1196	2023		2024		2025	
	Nombre commandes	Montant total HT	Nombre commandes	Montant total HT	Nombre commandes	Montant total HT
Lot 1 : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en lettres et langues, arts et sports, sciences humaines et sociales (hors droit, économie, gestion, géographie), sciences et techniques, pour les sites de Pau et Tarbes.	239	79 509.24 €	223	70 782.40 €	184	67 504.19 €
Lot 2 : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en lettres et langues, arts et sports, sciences humaines et sociales, droit, économie et gestion, sciences et techniques, pour les sites de Bayonne et Anglet.	92	43 329.27 €	93	47 800.07 €	105	55 213.65 €
Lot 3 : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en droit, économie, gestion et géographie, pour le site de Pau.	60	48 781.19 €	75	52 090.16 €	48	44 461.94 €
Lot 4 : Livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en généralités, sciences et techniques, pour le site de Mont-de-Marsan.	7	2 858.24 €	8	2 344.90 €	7	3 393.48 €
Lot 5 : Livres publiés par des éditeurs étrangers sauf européens francophones, pays de la péninsule ibérique et pays latino-américains, pour tous les sites de l'Université.	40	13 172.57 €	38	12 091.81 €	45	13 048.83 €
Lot 6 : Livres publiés par des éditeurs étrangers des pays de la péninsule ibérique et de l'Amérique latine, pour tous les sites de l'Université.	23	7 425.34 €	22	6 430.83 €	19	5 112.74 €
Lot 7 : Livres publiés par des éditeurs français et étrangers concernant le domaine basque (quels que soient les sujets), pour tous les sites de l'Université.	7	1 517.46 €	8	2 280.84 €	3	2 241.44 €

ARTICLE 4 – CONFORMITE

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes et répondre aux objectifs de développement durable fixés par l'État et l'Union Européenne.

ARTICLE 5 – DESCRIPTION TECHNIQUE

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'offre doit répondre à toutes les exigences définies dans les documents de la consultation.

Toute spécification technique figurant dans les documents doit être entendue avec la mention ou équivalent sauf mention contraire.

5.1 Périmètre du marché

5.1.1 Lot n°1

Le présent lot concerne les livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en lettres et langues, arts et sports, sciences humaines et sociales (hors droit, économie, gestion, géographie), sciences et techniques, pour les sites de Pau et Tarbes.

La documentation est caractérisée par une grande diversité de titres et d'éditeurs et, pour chaque titre, un nombre généralement réduit d'exemplaires.

A titre accessoire, il est précisé que des manuels scolaires peuvent être commandés dans le cadre de ce lot.

5.1.2 Lot n°2

Le présent lot concerne les livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en lettres et langues, arts et sports, sciences humaines et sociales, droit, économie et gestion, sciences et techniques, pour les sites de Bayonne et Anglet.

La documentation est caractérisée par une grande diversité de titres et d'éditeurs et, pour chaque titre, un nombre généralement réduit d'exemplaires.

Les livres relatifs au domaine basque (langue, territoire, peuple, etc.) relèvent du lot n°7.

5.1.3 Lot n°3

Le présent lot concerne les livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en droit, économie, gestion et géographie, pour le site de Pau.

La documentation est caractérisée par, généralement, un grand nombre d'exemplaires sur une base de titres et d'éditeurs resserrée.

A titre accessoire, il est précisé que des manuels scolaires peuvent être commandés dans le cadre de ce lot.

5.1.4 Lot n°4

Le présent lot concerne les livres publiés par des éditeurs français et francophones européens en généralités, sciences et techniques pour le site de Mont-de-Marsan.

La documentation est caractérisée par une grande diversité de titres et d'éditeurs et, pour chaque titre, un nombre

généralement réduit d'exemplaires.

A titre accessoire, il est précisé que des manuels scolaires peuvent être commandés dans le cadre de ce lot.

5.1.5 Lot n°5

Le présent lot concerne les livres publiés par des éditeurs étrangers sauf européens francophones, et sauf pays de la péninsule ibérique et pays latino-américains, pour tous les sites de l'Université.

La documentation est caractérisée par une grande diversité de titres et d'éditeurs et, pour chaque titre, un nombre généralement réduit d'exemplaires.

Pour les sites de Bayonne et Anglet, les livres relatifs au domaine basque (langue, territoire, peuple, etc.) relèvent du lot n°7.

5.1.6 Lot n°6

Le présent lot concerne les livres publiés par des éditeurs étrangers des pays de la péninsule ibérique et de l'Amérique latine, pour tous les sites de l'Université.

La documentation est caractérisée par une grande diversité de titres et d'éditeurs et, pour chaque titre, un nombre généralement réduit d'exemplaires.

Pour les sites de Bayonne et Anglet, les livres relatifs au domaine basque (langue, territoire, peuple, etc.) relèvent du lot n°7.

5.1.7 Lot n°7

Le présent lot concerne les livres publiés par des éditeurs français et étrangers concernant le domaine basque (quels que soient les sujets), pour les sites de Bayonne et Anglet.

La documentation est caractérisée par une grande diversité de titres et d'éditeurs et, pour chaque titre, un nombre généralement réduit d'exemplaires.

5.2 Fourniture standard

Pour chacun des lots, la fourniture standard concerne les ouvrages achetés de façon régulière sans caractère particulier d'urgence.

5.3 Fourniture d'urgence

La fourniture d'urgence concerne traditionnellement des ouvrages nécessaires entre autres choses à la préparation d'examens ou de concours ; elle nécessite à ce titre une livraison accélérée.

La fourniture d'urgence s'applique seulement aux lots n°1, 2, 3 et 4.

5.4 Exclusions du marché

Sont exclus du marché la fourniture de :

- Manuscrits,
- Livres épuisés ou d'occasion,
- Publications de sociétés savantes, publications des universités ou organismes administratifs non distribuées en librairie,
- Souscriptions, documentations fournies en ligne,

- Mises à jour fournies uniquement par l'éditeur,
- Livres bénéficiant d'une remise plus avantageuse que celle contractualisée dans le marché, dans le cadre spécifique d'un contrat d'édition (ex : livres écrits/co-écrits par un membre UPPA),
- Tout document quel qu'il soit ne relevant pas du circuit normal de distribution,
- Les documents sur supports numériques (sauf s'ils accompagnent de façon indissociable un livre imprimé).

ARTICLE 6 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

ARTICLE 7 – VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'EXECUTION

8.1 Modalités d'exécution

La dernière édition parue est exigée pour chaque ouvrage commandé, sauf indication contraire précisée sur le bon de commande.

Le responsable de la commande peut être amené à demander un devis avant de passer commande.

8.1.1 Fourniture standard

Pour chacun des lots n°1 à 7, les bons de commande sont émis, au fur et à mesure de la survenance du besoin, par chaque collègue ou service, dans les conditions prévues à l'article 10 du CCAP.

8.1.2 Fourniture d'urgence

La fourniture d'urgence s'applique seulement aux lots n°1, 2, 3 et 4.

Pour chacun de ces lots n°1 à 4, les bons de commande sont émis, au fur et à mesure de la survenance du besoin, par chaque collègue ou service, dans les conditions prévues à l'article 10 du CCAP.

Le candidat doit expressément s'engager à répondre par téléphone ou par courrier électronique dans un délai maximum de **24 heures** à compter de la notification de la commande, sur sa capacité à servir cette commande urgente.

8.2 Délais d'exécution

8.2.1 Délais contractuels d'exécution

Les délais contractuels d'exécution sont fixés pour chaque lot :

Lots n° 1, 2, 3 et 4 :

- suivi de la commande : **15 jours ouvrés** à compter de la réception du bon de commande par le titulaire,
- délai de livraison : **21 jours ouvrés** à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

Lots n° 5, 6 et 7 :

- suivi de la commande : **15 jours ouvrés** à compter de la réception du bon de commande par le titulaire,
- délai de livraison : **45 jours ouvrés** à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

En dérogation à l'article 3.2.2 du CCAG-FCS, les délais cités sont fixés en jours ouvrés et s'entendent du lundi au vendredi.

Les délais mentionnés sont des délais maxima. [Le candidat peut proposer des délais de livraison plus courts à condition qu'ils soient réalistes et exécutables sur toute la durée du marché \(hors cas particuliers des urgences\).](#) Ces délais deviendront alors contractuels au lieu des délais maxima prévus dans le présent article.

8.2.2 Prolongation des délais contractuels d'exécution

L'acheteur peut accorder une prolongation du délai d'exécution au titulaire lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité de ce dernier fait obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel. Il en est ainsi notamment si la cause qui met le titulaire dans l'impossibilité de respecter le délai contractuel est le fait de l'acheteur ou provient d'un événement ayant le caractère de force majeure.

Seront assimilés aux événements visés ci-dessus les motifs de non livraison tels qu'exprimés à l'article 8.6 du présent CCTP.

8.3 Suivi des commandes

[Dans les délais précisés par le candidat pour chaque lot et décomptés de la date d'envoi du bon de commande, la prestation comporte également le suivi des commandes par le titulaire.](#)

Ainsi, pour la qualité du suivi des commandes et pour l'information du responsable de la commande, le suivi sera réalisé commande par commande et des informations devront être apportées au responsable de la commande sur la disponibilité de l'ouvrage, par exemple :

- en réimpression (avec ou sans date),
- pas encore paru,
- épuisé,
- etc.

[Le candidat précisera dans son offre s'il est en mesure de mettre à disposition de l'UPPA un accès internet permettant de suivre en ligne l'état des commandes, et de faire des recherches bibliographiques et de disponibilité des ouvrages avant d'établir une commande. La réponse apportée ne sera pas valorisée lors de l'analyse des offres.](#)

Conformément à l'article 7.1 du CCAP, le titulaire désignera nominativement un ou deux interlocuteurs parlant français, spécialement en charge des commandes de l'université et qualifiés pour suivre ces dernières.

Pour le lot 7, la mise à disposition d'un interlocuteur également bascophone serait appréciée, sans être toutefois obligatoire.

[Leur nom, qualité et coordonnées seront communiqués par le candidat dans le cadre de réponse technique et financière \(CRTF\).](#)

8.4 Annulation de commande

Si le titulaire ne peut livrer l'ouvrage commandé dans les délais contractuels définis à l'article 8.2.1 du présent document, le responsable de la commande se réserve le droit d'annuler la commande et de demander au titulaire un écrit attestant de l'impossibilité de fournir le (ou les) ouvrage(s) commandé(s) selon les dispositions du présent marché.

La décision d'annuler la commande sera portée par écrit (courrier / courriel) par le responsable de la commande à la connaissance du titulaire.

Conformément à l'article 17.1 du CCAP, l'UPPA a la possibilité de faire appel à un autre fournisseur en cas d'impossibilité pour le titulaire d'assurer la commande.

8.5 Livraison

Les modalités de réception des livraisons sont spécifiques à chaque collège ou service et, le cas échéant, définies conjointement avec le responsable de la commande.

Différents lieux de livraison, répartis sur les 5 sites de l'UPPA mentionnés à l'article 3.1 du présent CCTP, seront à respecter par le titulaire. L'adresse de livraison peut être différente de l'adresse de facturation.

Le titulaire doit donc apporter une attention toute particulière au respect des conditions et lieux de livraison précisés sur chaque bon de commande, qu'il livre directement la commande ou la fasse livrer par un prestataire externe.

La livraison doit être conforme à la commande.

Les livres demandés doivent être fournis sans manque ni défaut d'impression ou de reliure.

Les colis doivent arriver en bon état : colis fermés, non déchirés, non troués, non lacérés par le sanglage, non mouillés, etc...

Le prestataire mettra en œuvre le nécessaire en termes d'emballage : carton renforcé ou autre type de contenant, adapté aux poids des livres, aux nombreuses manipulations, et aux risques inhérents au transport.

Le contenu des colis ne doit en aucun cas être altéré de quelque manière que ce soit.

Les colis doivent porter mention du nom du titulaire. Les inscriptions sur les emballages doivent être libellées en français.

La livraison doit impérativement être accompagnée d'un bon de livraison rédigé en français, détaillant :

- L'identité du titulaire du lot concerné,
- Les coordonnées du collège ou service responsable de la commande,
- La référence du marché (2026-1470, lot concerné),
- Le numéro de l'EJ-CDE,
- Les caractéristiques essentielles des ouvrages livrés (quantités et, quand il y a lieu, la répartition par colis),
- La date de livraison.

Le bon de livraison devra impérativement être daté et signé du responsable de la commande ou de son représentant habilité.

Toute livraison ne respectant pas les dispositions précitées sera réputée non conforme et non reçue.

8.6 Fourniture de statistiques

Dans le cas où une réunion de suivi serait organisée, l'acheteur pourra être amené à demander au titulaire de fournir les statistiques liées à l'exécution du marché (nombre et montant des commandes)).

Lors de la réunion de suivi annuelle éventuelle, il pourra être demandé au titulaire de fournir un état d'activité financier permettant le suivi du montant maximum des commandes sur le lot concerné. Il sera remis sous format excel et devra contenir le suivi de chaque commande UPPA (collège-service, n° EJ-CDE, date, objet de la prestation, montant total HT) et le montant total HT sur l'année écoulée.